



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **22 JUN 2022**

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral portant autorisation de tir de jour du sanglier autour des surfaces agricoles en cours de récolte ou en cours de broyage pour les couverts végétaux jusqu'au 15 décembre 2022

Le projet de l'arrêté préfectoral portant autorisation de tir de jour du sanglier autour des surfaces agricoles en cours de récolte ou en cours de broyage pour les couverts végétaux jusqu'au 15 décembre 2022 a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 30 mai au 20 juin 2022.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le directeur départemental,

Eric DALUZ